



INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE À DES FINS DE PROTECTION DE LA SANTÉ

(articles 13 et 14 du Règlement UE 2016/679 et du Code de protection de la vie privée et leurs modifications)

L'Azienda Sanitaria locale , dont le siège social est situé via
....., (ci-après "ASL" ou "Responsable du traitement"), en tant que Responsable
du traitement des données conformément aux articles 13 - 14 Règlement UE n° 679/2016 (ci-après "
RGPD") et au Code de protection de la vie privée, tel que modifié par le décret-loi n° 101/2018.

INFORME

le(la) patient(e)/ personne concernée que ses données personnelles seront traitées selon les modalités
et pour les finalités suivantes :

1. Finalités et base juridique du traitement

Les données personnelles sont traitées conformément aux principes énoncés à l'art. 5 du RGPD et à
des fins institutionnelles liées ou instrumentales à l'activité du Responsable du traitement dans les
limites définies par la loi ou les règlements, à savoir pour :

- activités de soins, de diagnostic, d'assistance ou de prise en charge médicale ou sociale ;
- activités administratives et de certification liées à celles de diagnostic, d'assistance ou de
prise en charge médicale ou sociale ;
- activités de planification, de gestion, de contrôle et d'évaluation des soins de santé ;
- remplir les obligations prévues par les lois, les règlements et la réglementation de l'UE, y
compris celles concernant la santé publique.

Le fondement légal pour le traitement des données est posé par l'article 6, paragraphe 1, lettre c) e)
du RGPD, avec les exceptions visées à l'article 9 par. 2 lettre g) et h) du Code de protection de la vie
privée, et par l'article 2-sexies par. 2) lettre t) et v) du Code de protection de la vie privée et ses
modifications.

2. Catégories de données à caractère personnel

- identité ;
- contact ;
- médicales et de santé ;
- génétiques, biologiques et autres catégories de données uniquement si soumises au
traitement.

3. Modalités du traitement

Le traitement des données à caractère personnel est effectué au moyen des opérations visées à l'art. 4 par. 1, n° 2 du RGPD comme : collecte, enregistrement, organisation, conservation, consultation, traitement, modification, sélection, extraction, comparaison, utilisation, interconnexion, blocage, communication, diffusion, suppression et destruction des données. Les données personnelles sont traitées par la Responsable du traitement avec des supports papier, et avec des outils informatiques et télématiques, selon des procédures strictement nécessaires aux finalités susmentionnées.

Enfin, des mesures de sécurité techniques et organisationnelles spécifiques et adéquates prévues par le RGPD sont observées pour prévenir la perte de données, l'utilisation illicite ou incorrecte des données et l'accès non autorisé aux données (violation de données).

3. Accès et communication des données personnelles

Les données personnelles traitées aux seules fins susmentionnées peuvent être transmises aux sujets auxquels la communication est requise par la loi ou la réglementation, ou sur la base des relations juridiques en vigueur avec ASL Roma 1. Les données pourront notamment être communiquées aux sujets suivants :

- personnes habilitées au traitement dans chaque Unité Opérationnelle de l'ASL, qui pourront à leur tour les transmettre à d'autres personnes habilitées dans le respect du secret professionnel ;
- autres établissements de santé et hôpitaux pour les besoins de soins du patient ;
- compagnies d'assurance auprès desquelles les usagers ont souscrit des contrats d'assurance maladie pour le remboursement des frais médicaux engagés ;
- autres entités publiques (par exemple Municipalité et Région) à des fins institutionnelles (par exemple Hygiène de la santé publique, contrôle des soins et des dépenses), à d'autres entités, Universités, IRCCS à des fins de recherche en vertu de dispositions réglementaires et/ou dans l'intérêt public ;
- famille et proches sur indication expresse et spécifique de la personne concernée ;
- autorité judiciaire et/ou autorité de sécurité publique, dans les cas expressément prévus par la loi.

4. Durée de conservation

Les données personnelles seront conservées pendant le temps nécessaire fixé par l'ASL Roma 1 pour atteindre les objectifs indiqués au point 1 de la présente note d'information sur la protection de la vie privée.

Les données collectées peuvent être conservées indéfiniment si elles sont anonymisées et ne permettent donc plus de remonter de manière irréversible à la personne concernée.

5. Transfert des données personnelles

Le responsable du traitement s'engage à limiter la circulation et le traitement des données personnelles (par exemple, le stockage, l'archivage, la conservation des données sur ses propres serveurs) aux pays appartenant à l'Union européenne, avec l'interdiction expresse de les transférer vers des pays situés en dehors de l'UE. Si ce transfert est nécessaire aux finalités visées au point 1,

l'ASL s'engage à garantir un niveau de protection adéquat en utilisant les outils de protection prévus par le règlement UE 2016 / 679 - CHAPITRE V, en se conformant aux lignes directrices de la CJUE (Arrêt) et en adoptant les Clauses Contractuelles Types publiées le 4 juin 2021 par la Commission de l'UE.

6. Droits de la personne concernée

Toute personne concernée peut exercer ses droits visés aux articles 15 à 22 du RGPD et plus précisément : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit d'opposition, aux conditions et avec les limitations qui y sont prévues.

En cas d'exercice de son(ses) droit(s) et en présence d'une réponse inadéquate ou du manque de réponse de la part du Responsable du traitement, la personne concernée a, en outre, le droit d'introduire une réclamation auprès du Délégué à la Protection des données personnelles (art. 77 du RGPD et art. 141 du Code de la protection de la vie privée) ou auprès de l'autorité judiciaire compétente (art. 79 du RGPD et art. 140-bis du Code de la protection de la vie privée).

7. Comment exercer ses droits

La personne concernée peut exercer ses droits à tout moment en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception ou un courriel, en utilisant les coordonnées indiquées dans les encadrés.

Responsable du traitement des données - ASL

En la personne de son représentant légal pro tempore

e-mail :

PEC.

DPO (Délégué à la Protection des données) -

e-mail :

PEC.